



En Alsace, les fermes s'ouvrent au

L'accès aux vacances et aux loisirs est un droit pour tous. Il ne l'est pas toujours pour les personnes fragilisées par le handicap ou les déficiences sensorielles en raison du manque d'accessibilité, d'équipements et d'aménagements adaptés des établissements d'hébergement touristiques. La MSA d'Alsace, qui s'est engagée dans un programme d'actions institutionnel en direction des personnes en situation de handicap, compte par ailleurs parmi ses adhérents pas moins de 65 fermes auberges

qui, par leur emplacement en pleine nature, la présence d'animaux, constituent un cadre attractif pour cette clientèle potentielle. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est tournée vers l'association et le réseau des fermes auberges de la région pour initier une collaboration visant, en partenariat avec des spécialistes du tourisme et du monde du handicap, à sensibiliser les fermiers aubergistes à l'accueil des personnes handicapées et à les inciter à entrer dans une démarche de labellisation « Tourisme & Handicap ». Ce label est le garant de la qualité de l'accueil et de l'accessibilité en toute autonomie de la personne handicapée selon les déficiences affichées. Une démarche citoyenne, mais également porteuse en terme de marché puisqu'il est estimé que 40 % de la population totale

est concernée par le handicap et les déficits sensoriels, si l'on inclut les personnes dont l'invalidité est temporaire, celles qui sont sous dialyse et une fraction des seniors.

C'est ainsi qu'en 2006 puis en 2007 une vingtaine de fermiers aubergistes alsaciens ont été accueillis durant une journée sur un gîte de vacances géré par des associations de personnes handicapées, et donc adapté à toutes les formes de handicap. Ils ont pu se rendre compte matériellement des aménagements possibles pour favoriser l'accès et le confort

des pensionnaires, qu'ils soient valides ou non : chemins d'accès aménagés en pente douce, largeur suffisante des portes et couloirs pour le passage de fauteuils roulants, mais aussi couleurs tranchées permettant de mieux délimiter les espaces

« Entrer dans une démarche de labellisation

et de faciliter ainsi la prise de repères pour les personnes malvoyantes, ou encore équipements lumineux à l'attention des malentendants. Les échanges avec des spécialistes du monde du handicap, responsables de l'association, ont également permis aux participants de mieux connaître et donc de démystifier les différentes formes de handicap, et de recevoir des petits conseils très concrets pour faciliter les contacts avec les personnes. S'il s'agit d'un



Neuf fermes auberges réservant un accueil approprié aux personnes en situation de handicap moteur, mental, auditif ou visuel viennent d'obtenir le label national « Tourisme & Handicap ». Une première régionale qui consacre la démarche de sensibilisation initiée en 2006 par la MSA d'Alsace auprès des fermiers aubergistes.



auberges handicap

malentendant, il est par exemple très important de lui parler en face pour qu'il puisse lire sur les lèvres, etc. Mais puisqu'il n'est meilleure démonstration que par l'exemple, les fermiers aubergistes ont été mis eux-mêmes en situation de handicap en se déplaçant en fauteuil roulant ou en chaussant des lunettes de cécité, ou encore en portant des bouchons d'oreille. Ces exercices leur ont permis d'appréhender très concrètement le besoin d'assistance et de repères des personnes vivant un handicap.

Des pistes simples et concrètes

À l'issue de ces journées de sensibilisation, il est rapidement apparu que les fermiers aubergistes étaient dans l'attente de conseils concrets adaptés à leur propre situation. Aussi une cellule de personnes ressources a-t-elle été mise en place pour un diagnostic individualisé sur site. Objectif : procéder à une évaluation des points forts et faibles de l'établissement par rapport à la mise en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité des ERP (établissement recevant du public), voire à la labellisation « Tourisme & Handicap ». Pour chaque ferme auberge candidate, un rapport a été établi par le référent de l'APF (Association des paralysés de France) sur les problématiques liées au handicap moteur, la personne en charge du label « Tourisme & Handicap » à l'ADT (Association départementale du tourisme) prenant en compte les handicaps mentaux, visuels et auditifs. Un colla-

borateur de la MSA assurait l'organisation et la coordination du dispositif. Après une première journée de diagnostic dans le Bas-Rhin en 2007, trois journées ont été organisées dans le Haut-Rhin en 2008 et une en 2009. À ce jour, 18 fermes auberges au total ont été diagnostiquées et, pour 2010, 3 fermes auberges haut-rhinoises ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour un diagnostic qui sera réalisé avant l'été. Cette démarche a abouti pour 9 fermes auberges à l'obtention du label « Tourisme & Handicap » pour un ou plusieurs handicaps. La MSA d'Alsace prend en charge la location de la plaque avec le logo du label (150€ pour 5 ans/ferme auberge). Elle apporte également un soutien financier aux fermiers aubergistes réalisant des aménagements en vue de la mise en accessibilité de leur établissement. Par ailleurs, elle a financé l'édition d'un guide des bonnes pratiques « Ensemble en ferme auberge », réalisé en partenariat avec l'Association départementale du tourisme du Haut-Rhin, l'Association des paralysés de France du Haut-Rhin, l'Institut pour déficients sensoriels Le Phare et l'Association des fermes auberges du Haut-Rhin. Ce document tiré à 4.000 exemplaires, facile d'utilisation, avec des graphismes humoristiques afin de dédramatiser le handicap, s'adresse aux fermiers aubergistes et à leur personnel, mais aussi plus largement à tous les acteurs du tourisme rural en leur donnant des pistes simples et concrètes pour soigner leur accueil et aménager leur établissement en fonction des différents types de handicap. ■

Nicole Nolfo